

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à dix-huit heures trente
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
Présents : 7 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Absents : 3 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,
Jacqueline CABROL.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, TONON
Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e) : RUIZ Benoit ; KAMILLE Abou-kanh ; LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : BERNA Martine

Délibération N°2024_D36

Date convocation :

28 novembre 2024

Date affichage :

28 novembre 2024

Objet : Avis du conseil municipal concernant l'ouverture d'une enquête
publique portant sur le renouvellement de l'autorisation environnementale
présentée par la SAS CARRIERES PLO pour l'exploitation d'une carrière
à ciel ouvert de « Granite » aux lieux dits « Bois d'en Baysse et Camp
Bernard » commune de Saint-Salvy-de-la-Balme

Vu l'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2024 portant sur le
renouvellement de l'autorisation environnementale présentée par la "SAS carrières
PLO" concernant la carrière de granite à ciel ouvert aux lieux dits « Bois d'en
Baysse et Camp Bernard » sur le territoire de la commune de Saint Salvy de la
Balme.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2024.

Vu le courrier de la préfecture demandant l'avis du conseil municipal de la
commune de Boissezon.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement
de l'autorisation environnementale présentée par la SAS CARRIERES PLO pour
l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de « Granite » aux lieux dits « Bois d'en
Baysse et Camp Bernard » commune de Saint-Salvy-de-la-Balme.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 6 décembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 6 décembre 2024